



2026/1

Accusé de réception préfecture  
095-219502572-20260120-D-2026-03-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2026  
Date de réception préfecture : 22/01/2026

Préfecture du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 20 janvier 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/03

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Etaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Philippe BARBIER par Nathalie JOLLY

Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Jean DECROIX par Claudine THIRANOS

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE ANTIN RESIDENCES SA HLM - SIGNATURE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2024 accordant la garantie d'emprunt à la société ANTIN Résidences SA HLM,

Vu le projet de convention de réservation de logements sociaux joint à la présente délibération,  
Considérant que la société ANTIN Résidences SA HLM a bénéficié de la garantie de la Ville de La Frette-sur-Seine pour le remboursement du capital et des intérêts d'un prêt d'un montant

total de 2 632 832,00 €, destiné au financement de la construction de logements sociaux situés rue de la Gare à La Frette-sur-Seine,  
Considérant qu'en contrepartie de cette garantie financière, ANTIN Résidences SA HLM accorde à la Commune des droits de réservation sur 16 logements, soit 20 % de l'opération, dans le cadre d'une gestion convenue entre les parties,  
Considérant qu'il convient de formaliser les engagements réciproques de la Commune et du bailleur social par la conclusion d'une convention de réservation de logements,

Agence de téléphonie préfecture  
095-219502572-20260120-D-2026-03-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2026  
Date de réception préfecture : 22/01/2026

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de réservation de logements sociaux à conclure avec la société ANTIN Résidences SA HLM, relative à l'opération de construction de 80 logements locatifs sociaux située rue de la Gare à La Frette-sur-Seine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 22/01/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 22/01/2026.